ISSN 0024-7650

l'éditorial d'Arlette Laguiller

p 3

Prolétaires de tous les pays, unissez-vous !

lutte ouvrière

UNION COMMUNISTE (trotskyste)

Hebdomadaire - paraît le vendredi - n° 1538 - 2 janvier 1998 - prix : 9 F

DES AUMÔNES POUR LES CHÔMEURS

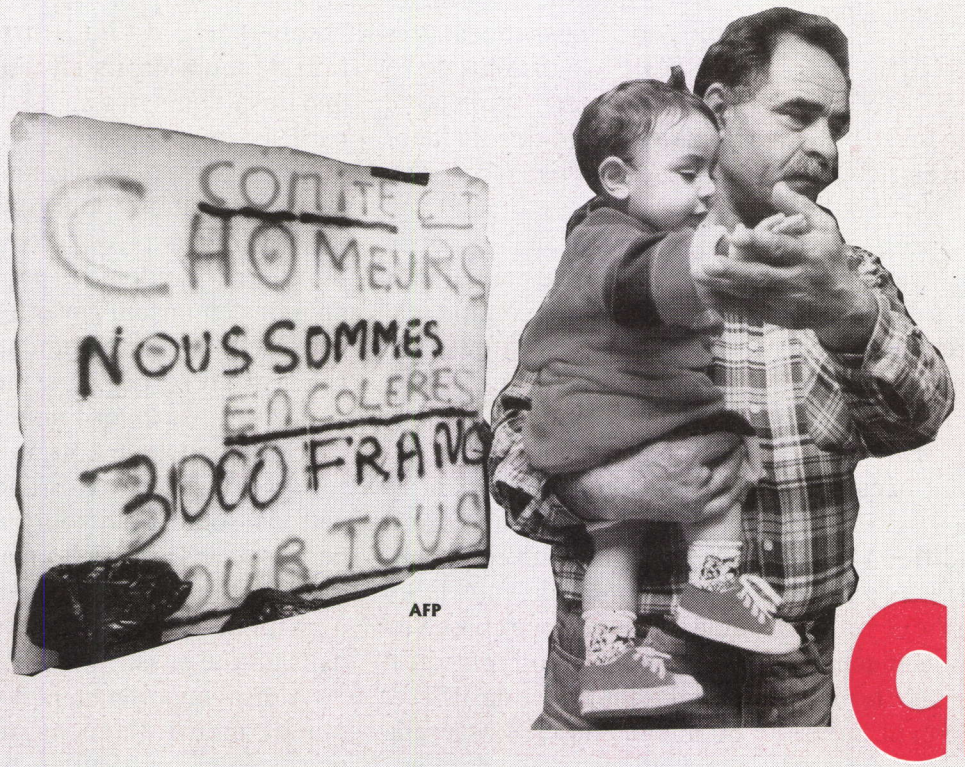

AFP

DES CADEAUX POUR LES PATRONS

La crise en Corée :

une aubaine pour les trusts des pays riches.

(p. 8)

M 6189 - 1538 - 9,00 F

SOMMAIRE

Politiciens

4 – Le Pen et les tribunaux

Tribune

4 – Ah! Ça ira…

Leur société

5 – L'incendie d'un logement insalubre à Paris
– La réforme de l'assurance-vie

8 – Quand le policier assassin était jugé par les siens

9 – Cinq marins disparus en mer

10 – Amiante et assassinat de travailleurs
– Aubervilliers (93) : non à la fermeture du FJT!

12 – 30 ans après la légalisation de la « pilule »
– Collecte de sang dans les prisons : criminelle irresponsabilité

Dans le monde

6/7 – Mexique : massacre au Chiapas
– Italie : la misère échoue sur les côtes calabraises
– USA : affluence aux soupes populaires
– Peine de mort : on n'est pas sorti du Moyen Âge

8 – La crise en Corée : une aubaine pour les trusts des pays riches

Dans les entreprises

9 – DDE Isère : en cas de neige, gare!
– Hôpital de Montargis (Loiret) : la pression monte à la lingerie

SNCF

11 – L'incendie à la gare du Nord à Paris
– Région de Rouen : pour des effectifs supplémentaires

MANŒUVRES GOUVERNEMENTALES ET POLITICIENNES À PROPOS DU CHÔMAGE

Les derniers chiffres du chômage viennent confirmer que la situation s'aggrave. Le nombre des chômeurs officiellement recensé atteint près de 3,2 millions, la baisse de 0,4 % annoncée, soit 9000 personnes, peut être simplement due aux radiations des listes qui augmentent régulièrement. Par contre le nombre des chômeurs de longue durée augmente encore ce mois-ci.

C'est dans ce contexte que se déroulent les occupations des ASSEDIC en France, ce qui a conduit le gouvernement a annoncer son intention « *de répondre aux préoccupations des chômeurs* ».

Martine Aubry a commencé par rappeler qu'elle venait de revaloriser le montant de l'allocation spécifique de solidarité versée à une partie des chômeurs qui ont épuisé leurs droits aux allocations versées par les ASSEDIC. Cette revalorisation atteint royalement 1,48 franc par jour, faisant passer celle-ci de 74,01 à 75,49 francs. La même Martine Aubry a annoncé que le gouvernement avait donné instruction aux préfets d'examiner localement le traitement des cas les plus dramatiques. C'est de toute façon incontrôlable, et cela veut dire qu'il s'agit au mieux, de ne s'occuper que de cas exceptionnels.

Elle a par ailleurs annoncé l'intention du gouvernement de reprendre à son compte un projet de loi du PCF à propos des chômeurs de longue durée.

Une escroquerie politique

Ce projet de loi se propose d'augmenter de 1 500 francs l'allocation de solidarité pour les chômeurs de plus de 55 ans ayant 40 ans de cotisations à la Sécurité sociale. C'est reprendre, mais à la baisse, une décision prise depuis plus d'un an par l'UNEDIC. En effet l'UNEDIC avait décidé que les allocataires des ASSEDIC qui, sans conditions d'âge, atteignaient 40 ans de cotisations, se verraient rétablir l'allocation qu'ils touchaient à leur entrée au chômage avant que celle-ci ne subisse des diminutions régulières, dues au système actuel. Les allocataires concernés, en faible nombre de toute façon, se retrouvent ainsi avec une allocation tournant autour des 5000 francs pour les plus bas salaires et cela jusqu'à leur entrée officielle en retraite à 60 ans.

Le projet de loi du PCF, lui, ne concerne, lui, que les chômeurs en allocation de solidarité qui ne peuvent bénéficier du système de l'UNEDIC.

On a annoncé le chiffre de 22 000 bénéficiaires potentiels de cette loi à venir. C'est une goutte d'eau face aux millions de chômeurs, mais ce chiffre de 22 000 est peut-être même surévalué. Car seuls les travailleurs licenciés à plus de 50 ans, allocataires ASSEDIC depuis plus de 45 mois pourraient y prétendre, les autres étant depuis longtemps, et au mieux, passé au RMI.

Les experts du PCF ont dû se creuser la tête pour arriver à mettre sur pied comme seul projet de loi sur la question du chômage cette proposition aussi dérisoire, concernant si peu de personnes.

Pour le gouvernement ce projet est une aubaine, car il permet de faire un coup politique à double détente. D'un côté, il fait quelque chose vis-à-vis de l'opinion, puisqu'il reprend un projet du PCF et du même coup il s'assure la bienveillance de ce dernier.

Le gouvernement peut-être content, les dirigeants du PCF aussi, mais ces manœuvres politiciennes ne manifestent que le mépris qu'ils ont pour les travailleurs.

Rencontre avec les militants de LUTTE OUVRIÈRE à MERS-LES-BAINS
Samedi 10 janvier à 15h
Place du marché

Quelle action pour les chômeurs?

Mais cela pose aussi le problème du choix fait par la CGT au niveau confédéral. Qu'on le veuille ou non, cette revendication de prime revient à une demande d'aide sociale, et de plus, d'une demande ponctuelle. Ce ne sont pas de secours que les chômeurs ont simplement besoin mais c'est l'affirmation de leurs droits en tant que travailleurs mis au rebut par les patrons et leur système. Cela passe par des garanties de ressources pour tous les travailleurs privés d'emploi, et pas seulement pour un mois, en faisant payer les patrons et le gouvernement. Le ministère de Martine Aubry va distribuer l'année prochaine quelque 150 milliards d'aides directes aux patrons, somme qui pourrait permettre de financer la création du jour au lendemain d'un million d'emplois utiles dans tout le pays.

Alors il importerait, plutôt que de mettre l'accent sur une catégorie particulière de chômeurs, d'offrir à l'ensemble des travailleurs, actifs et chômeurs confondus d'autres choix que des palliatifs.

Paul SOREL

LUTTE OUVRIÈRE

Union Communiste (Trotskyste) – membre de l'Union Communiste Internationaliste

L'Union Communiste Internationaliste qui édite *Lutte Ouvrière*, nom sous lequel elle est connue en tant qu'organisation politique, regroupe des militants pour qui communisme et socialisme sont le seul avenir possible pour l'humanité menacée par les crises, l'épuisement des matières premières et des milieux naturels et les guerres dus à l'anarchie de la société actuelle divisée en classes sociales, minorité d'exploiteurs d'un côté et majorité d'exploités de l'autre. Une société qui repose sur la concurrence économique et l'égoïsme individuel.

Pour les militants de Lutte Ouvrière, le socialisme est aussi éloigné des politiques conservatrices de Mitterrand-Jospin que le communisme l'est de l'image qu'en a donnée la dictature stalinienne qui a régné en ex-URSS.

Nous sommes convaincus que les travailleurs sont seuls capables de remplacer le capitalisme par une société libre, fraternelle et humaine car ils constituent la majorité de la population et n'ont aucun intérêt au maintien de l'actuelle société. Mais pour cela ils devront détruire l'appareil d'État de la bourgeoisie, c'est-à-dire son gouvernement mais aussi ses tribunaux, sa police, son armée pour créer un régime où les masses populaires exerceront elles-mêmes le pouvoir en assurant un contrôle démocratique de tous les rouages de l'économie.

Nous disons aussi que les travailleurs n'ont pas de patrie et qu'un peuple qui en opprime un autre ne peut être un peuple libre. C'est pourquoi les militants qui animent ce journal s'affirment trotskystes, du nom du compagnon et continuateur de Lénine, qui a combattu le stalinisme dès son origine et a péri assassiné pour n'avoir jamais cédé. Nous sommes convaincus que c'est la seule façon d'être aujourd'hui réellement internationalistes, et communistes et socialistes révolutionnaires.

Adresser toute correspondance à :
LUTTE OUVRIÈRE – B.P. 233 – 75865 PARIS CEDEX 18 – FRANCE

La Société d'Éditions de Lutte Ouvrière – BP 233, 75865 PARIS CEDEX 18 – est une SARL au capital de 50 000 F, durée cinquante ans, à partir du 1er janvier 1970. Gérant : Michel Rodinson. Associés : René Marmaros, Isaac Szmulewicz, Jean-Claude Hamon. Directeur de publication et responsable de la rédaction : Michel Rodinson. Tirage : 13 600 exemplaires. Composition : [Et Associés]. Impression : Roto de l'Ile-de-France, 3 rue du Parc 93150 Le Blanc-Mesnil – 01 48 14 21 65. Commission paritaire des publications n° 64 995.

SOUTENEZ LUTTE OUVRIÈRE! Les chèques de soutien à Lutte Ouvrière doivent être libellés à : Jean-Paul Rigollet, mandataire financier de Lutte Ouvrière, et à envoyer à : LUTTE OUVRIÈRE – BP 233 – 75865 PARIS CEDEX 18. Jean-Paul Rigollet a été déclaré le 23 décembre 1994 mandataire financier du parti « Lutte Ouvrière » conformément à la loi. Celle-ci dispose qu'il est seul habilité à recueillir les dons de personnes identifiées, et que tout don de plus de 100 F consenti à un mandataire doit être versé par chèque.

ABONNEMENTS À LUTTE OUVRIÈRE ET LUTTE DE CLASSE

	LUTTE OUVRIÈRE		LUTTE DE CLASSE
	1 an	6 mois	(1 an soit 10 n°)
France DOM-TOM	300 F	160 F	100 F
DOM-TOM, voie aérienne	390 F	200 F	140 F
Europe (soit zone postale1)	420 F	210 F	100 F
Autres pays, voie ordinaire			
– Afrique francophone, Moyen-Orient, USA, Canada (soit zone 2)	450 F	230 F	140 F (comme voie aérienne)
– Autres pays d'Afrique, Amérique Centrale et du Sud, Japon, Asie du Sud-Est (soit zone 3)	520 F	270 F	140 F
– Océanie (soit zone 4)	540 F	280 F	140 F
Autres pays, voie aérienne			
– Afrique francophone, Moyen-Orient, USA, Canada (soit zone 2)	480 F	250 F	140 F
– Autres pays d'Afrique, Amérique Centrale et du Sud, Japon, Asie du Sud-Est (soit zone 3)	540 F	280 F	170 F
– Océanie (soit zone 4)	660 F	340 F	210 F

Envois sous pli fermé : tarifs sur demande

BULLETIN D'ABONNEMENT

NOM : .....

PRÉNOM : .....

ADRESSE : .....

.....

CODE POSTAL et VILLE : .....

.....

COMPLÉMENT D'ADRESSE : .....

.....

Je m'abonne à : **LUTTE OUVRIÈRE – LUTTE DE CLASSE**, pour une durée de :

.....

(rayer la mention inutile).

Ci-joint la somme de : .....

Règlement :
– par chèque bancaire ou postal à l'ordre de MICHEL RODINSON,
– par virement postal à MICHEL RODINSON, CCP 6 851 10 R – PARIS.

L'éditorial d'Arlette LAGUILLER

DES CADEAUX POUR LES PATRONS, DES AUMÔNES POUR LES CHÔMEURS

Les 3 000 F que réclament, à titre de prime exceptionnelle, les chômeurs qui occupent un certain nombre de locaux des Assédic constitueraient sans doute, pour nombre de sans-emplois, une bouée de sauvetage non négligeable. Le versement de cette prime ne représenterait qu'une goutte d'eau par rapport aux finances de l'État. Les dirigeants de la CGT et du PCF qui soutiennent ce mouvement le font d'ailleurs d'autant plus volontiers qu'ils savent bien que Jospin ne prendra pas cela comme une déclaration de guerre à son gouvernement.

Mais la modestie de la revendication, en regard de la situation faite aux millions de travailleurs qui se trouvent sans emploi, met d'autant plus en lumière le caractère choquant des réponses gouvernementales.

La ministre du Travail Martine Aubry, comme le Premier ministre, a certes eu quelques bonnes paroles pour les chômeurs. C'est que la plupart sont aussi des électeurs. Mais au niveau des actes, nos gouvernants se sont empressés de préciser qu'il n'y aurait pas de mesures globales, seulement quelques gestes faits en direction des « cas difficiles », comme si, pour un travailleur, le fait d'être privé d'emploi n'en faisait pas très vite un « cas difficile ». Et ils ont aussitôt repassé le problème aux préfets des départements concernés, chargés par eux « d'étudier » les situations au cas par cas, (ce qui sera en outre une manière de ne rien faire là où il n'y aura pas eu d'occupation de locaux par des chômeurs).

Mais quand il s'agit de distribuer au patronat des exonérations de charges sociales qui coûtent bien plus cher à l'État que ne lui coûterait une prime exceptionnelle pour tous les chômeurs, ni ce gouvernement, ni ceux, de droite ou de gauche, qui l'ont précédé n'ont fait du « cas par cas », pour rechercher les patrons « nécessiteux ». Tous les patrons, y compris ceux, les plus nombreux, qui n'ont jamais cessé de s'enrichir pendant que le chômage augmentait, y compris ceux qui ont contribué à développer ce chômage en procédant à des millions de suppressions d'emplois, ont perçu, et continuent à percevoir, la manne gouvernementale, car le robinet n'a pas été fermé avec le retour de la gauche au gouvernement.

Pour justifier, sans doute, son refus de satisfaire les revendications des associations de chômeurs, Jospin a de plus déclaré que « *la recherche de véritables solutions ne peut relever des seules aides financières d'urgence à très court terme* ».

C'est vrai. Faire reculer le chômage exigerait bien plus que des « aides d'urgence », et bien plus encore que des aumônes distribuées au compte-gouttes. Car faire reculer le chômage, cela exigerait une politique qui se donne résolument les moyens de créer les innombrables emplois utiles à la collectivité qui, non seulement permettraient de rendre leur place dans la vie active aux millions d'hommes et de femmes qui en ont été écartés, mais qui en outre permettraient d'améliorer le cadre de vie de toute la population.

Mais mener une telle politique, cela voudrait dire justement refuser de continuer dans la voie des cadeaux distribués au patronat sous prétexte de l'inciter à créer des emplois, voie qui depuis vingt ans a fait la preuve de son inefficacité. Cela ne pourrait se faire qu'en taxant les profits capitalistes, qu'en s'en prenant aux fortunes qu'industriels et banquiers ont continué d'engranger malgré la crise.

Seulement, pour mener une telle politique, il faudrait faire passer les intérêts du monde du travail avant ceux de la grande bourgeoisie. Et c'est justement ce que manifestement ni Jospin ni aucun de ses ministres n'est prêt à faire.

MEETINGS

avec

Arlette LAGUILLER

LO

■ BLOIS

Vendredi 9 janvier à 20h
Salle des fêtes de Saint-Germain-la-Forêt
(la Poissonnière)
avec Alain LOMBARD

■ FORBACH

Samedi 10 janvier
à 17h
Salle des fêtes
rue Bauer
avec Etienne HODARA

■ ALBI

Vendredi 16 janvier
à 20h
Salle des fêtes de Pratgaussals
avec Chantal TRESSENS

■ MONTARGIS

Samedi 24 janvier
à 17h
Salle de la Sirène
(73 bis, rue de la Sirène)
avec Christiane HAUCHERE

■ SOISSONS

Mercredi 28 janvier
à 20 h
Salle de la Mutualité
(rue Pétrot-Labarre)
avec Dominique PICQUEUR

Depuis plusieurs années, il existe au sein de notre organisation une tendance minoritaire. Cette tendance soumet des textes différents de ceux de la majorité au vote de nos camarades lors de nos conférences nationales. Mais elle s'est exprimée aussi, à chaque fois qu'elle l'a désiré, dans les bulletins intérieurs de notre organisation.

Ces camarades ont demandé à se constituer en tendance structurée ou, autrement dit, en fraction.

C'est pourquoi ils s'expriment dorénavant chaque semaine à cet endroit, dans les colonnes de notre hebdomadaire, parfois pour défendre des opinions identiques ou semblables à celles de la majorité, parfois pour défendre des points de vue différents.

TRIBUNE

Ah ! Ça ira...

Elle a donc été rompue et c'est tant mieux, la trêve des fêtes. Par ceux qui n'étaient pas à la fête, par les chômeurs, nos voisins, nos amis, nos enfants, nos parents… bref ceux de la grande famille des « sans », des exclus, des humiliés, des exploités. Ils n'ont pas fait bombance, les chômeurs, mais ils ont fait mieux, en s'organisant, en occupant les Assedics et en s'apprêtant à manifester un peu partout dans le pays. Ils ont montré qu'à force, l'injustice et la galère incitaient à la lutte plutôt qu'à la désespérance. Et ils se sont sentis moins exclus en donnant l'exemple de la détermination ouvrière et en montrant que la lutte de classe, la nôtre, se mènerait avec eux.

Alors, bravo les chômeurs ! Car nous devrons bien nous retrouver tous ensemble, que nous soyons surexploités ou sans emploi, pour rompre la trop longue trêve des fauteurs de chômage et de paupérisme et interrompre le ronronnement satisfait des accapareurs et des licencieurs. Avis aux exploiteurs : classes exclues, classes dangereuses… Vive le jour où ceux qui n'ont rien revendiqueront tout !

Ils ne réclament pas la charité, les chômeurs, mais, pour l'heure, en attendant les choses sérieuses, c'est-à-dire les véritables mesures d'urgence contre le chômage qu'il nous faudra bien imposer tous ensemble, une partie de leur dû. Une toute petite partie en fait, sous forme de primes de Noël ou d'augmentations des allocations de fin de droits, eux dont tous les gouvernements de droite comme de gauche, depuis vingt ans, ont systématiquement réduit les pauvres indemnités pendant que les ministres subventionnaient grassement les innombrables plans de licenciements des grandes entreprises.

Tout ce que Jospin a trouvé à leur répondre, aux chômeurs, c'est de promettre une augmentation de 1 500 F de l'« Allocation Spécifique de Solidarité » (qui se monte à quelque 2 250 F par mois), mais uniquement pour les chômeurs en fin de droits de plus de 55 ans, ayant cotisé plus de 40 ans aux Assedics ! En somme, à ceux à qui l'on devrait une retraite à taux plein. Or cette « concession » ne fera de toute façon pas plus de 5000 F par mois pour uniquement 22 000 vieux travailleurs au chômage après 40 ans d'exploitation. C'est quelque chose, la solidarité de ces soi-disant socialistes ! Surtout quand on sait que cette largesse ne correspond qu'à une mesure déjà envisagée par l'ancien ministre du Travail du gouvernement de droite avant la dissolution de l'Assemblée de mai dernier.

Restent tous les autres, et en particulier les 500 000 chômeurs en fin de droits. Pour eux, Jospin n'a prévu qu'une revalorisation insignifiante de 3 % de l'allocation spécifique de solidarité qui n'avait pas été augmentée depuis trois ans ! Cela fera 69 F de rallonge mensuelle – même pas un réveillon au Mac Do en famille ! Martine Aubry, la ministre de « la solidarité », a osé refuser la prime de Noël de 3 000 F que revendiquaient les comités de chômeurs, sous prétexte que le budget de l'État ne le supporterait pas. Mais le même budget vient d'être mis à contribution pour 150 milliards de Francs pour renflouer le trou du Crédit Lyonnais à la suite des spéculations et malversations de ses dirigeants ! A titre de comparaison, le total de l'allocation spécifique de solidarité se monte pour les 500 000 chômeurs en fin de droits à 13 milliards, douze fois moins. On voit où va la solidarité gouvernementale. Là, pas une hésitation, pas un soupir de regret, pas de marchandage : le gouvernement a aligné les milliards, sans que les banquiers aient eu besoin d'occuper des Assedics ou de manifester ! Le journal *Le Parisien* a publié le calcul d'une commission d'enquête parlementaire : le redressement du Crédit Lyonnais coûtera 6 000 F à chaque Français ! Ce n'est plus une prime, c'est un pactole de Noël, une petite fortune, qu'on offre à nos frais, celui des contribuables, à chacun des futurs actionnaires du Crédit Lyonnais privatisé ! Dans notre paradis capitaliste, géré aujourd'hui par le Parti Socialiste et la gauche comme hier par la droite, tout le monde n'a pas le même accès aux milliards de la République…

De Marseille à Arras, il est des Noëls aux Assedics qui préparent de fameux tisons pour Pâques. Du moins espérons-le. Car il n'y aura pas de partage de la richesse sans chauffer sérieusement les pieds de certains. Alors, joyeuse année 1998, aux couleurs de la flambée sociale !

Editorial des bulletins « l'Etincelle »
du lundi 29 décembre 1997

Leur société

LE RACISME NE SE COMBAT PAS DEVANT UN TRIBUNAL

Pour avoir de nouveau déclaré que les chambres à gaz n'étaient qu'un « *détail dans l'histoire de la Seconde Guerre mondiale* » lors d'une réunion publique à Munich au côté de son homologue d'extrême droite allemand, Le Pen vient d'être condamné par le Tribunal de grande instance de Nanterre.

Il devra verser un franc de dommages et intérêts à onze des dix-sept associations qui s'étaient portées partie civile et faire publier ce jugement dans la presse à ses frais, en provisionnant 300 000F pour financer cette opération et pour couvrir les frais de justice.

Ce n'est certes pas cette somme, s'il la paye un jour car Le Pen est expert en procédure, qui ruinera le milliardaire qu'est Le Pen et aura quelque valeur dissuasive. Reste la victoire morale dont se félicitent les associations antiracistes, qui se réjouissent que le jugement ait été prononcé quelque quinze jours après ses propos, alors qu'il avait fallu attendre trois ans la dernière fois où Le Pen avait tenu de tels propos.

Rien que le fait qu'il ait pu de nouveau proférer de telles infamies suffit à montrer l'inefficacité de la sanction judiciaire. Mais surtout, en quoi une décision de justice peut-elle arrêter la progression de l'influence des « idées » qu'incarnent Le Pen et ses acolytes du FN ? Quand Le Pen répète que les chambres à gaz ne sont qu'un « détail », c'est en ayant fait le calcul que cela allait déclencher, à juste titre, des protestations des associations et des militants antiracistes qui pouvaient l'assigner, pour de tels propos, devant les tribunaux. Mais loin de l'arrêter ça l'encourage. Car il a choisi d'accroître son audience en flattant les réactions racistes et, en l'occurrence, antisémites.

Les procès lui offrent une tribune tout en lui donnant, par la même occasion, un profil de persécuté. Le Pen joue habilement de tout cela.

Pour mettre un coup d'arrêt au développement de ces idées, mais surtout aux succès du FN, les sanctions judiciaires des provocations d'un démagogue ne sont guère efficientes. Il faut oser s'en prendre à la situation qui lui fournit des oreilles complaisantes, et dont les gouvernements successifs, de gauche, puis de droite, puis encore de gauche et ainsi de suite, sont directement responsables. Oui il faut s'attaquer au chômage, en appliquant des mesures radicales, vraiment efficaces : en prenant sur les profits patronaux et sur les biens que les riches ont su accumuler.

Il faut pour cela que la classe ouvrière reprenne l'initiative, reprenne confiance en la force qu'elle représente.

Les décisions de justice ne réussiront pas à clouer le bec à Le Pen, ni n'empêcheront le FN de déverser son poison, mais la lutte et les succès de la classe ouvrière le pourraient, eux !

Marianne LAMIRAL

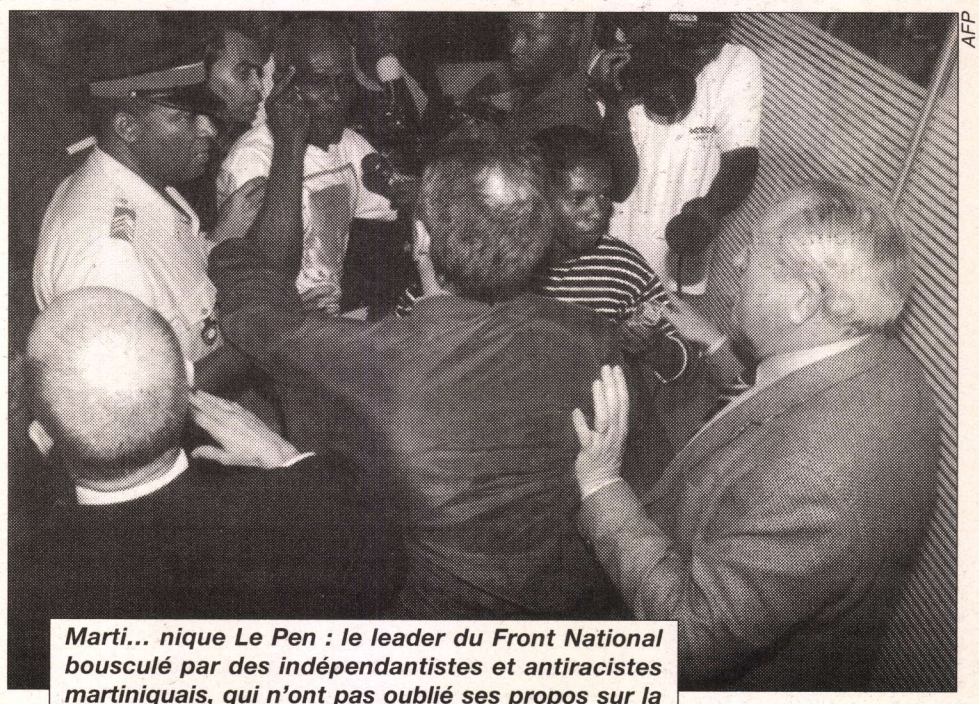
AFP

Marti... nique Le Pen : le leader du Front National bousculé par des indépendantistes et antiracistes martiniquais, qui n'ont pas oublié ses propos sur la prétendue inégalité des races, lors d'une escale à l'aéroport de Fort-de-France. Il y a dix ans, Le Pen n'avait même pas pu atterrir sur cet aéroport...

Incendie dans un immeuble insalubre à Paris

UNE INCURIE CRIMINELLE

Tout rendait prévisible le drame qui s'est produit le dimanche 28 décembre dans un immeuble vétuste de Paris où un incendie a fait une victime.

Les pouvoirs publics connaissaient parfaitement les conditions de logement épouvantables des familles qui habitent ces immeubles insalubres du X^e^ arrondissement, que personne n'entretient depuis longtemps mais où vivent 350 personnes environ dont 150 enfants.

Prescriptions de travaux jamais réalisés, arrêté d'interdiction d'habiter, projets de démolition : depuis plus de dix ans la Mairie de Paris et l'État se renvoient la balle. Mais les familles continuent de n'avoir pas d'autres solutions que d'habiter cet épouvantable taudis, avec des canalisations qui ne fonctionnent plus, des fils à nu sur lesquels de l'eau goutte, avec des murs et des plafonds qui s'écroulent.

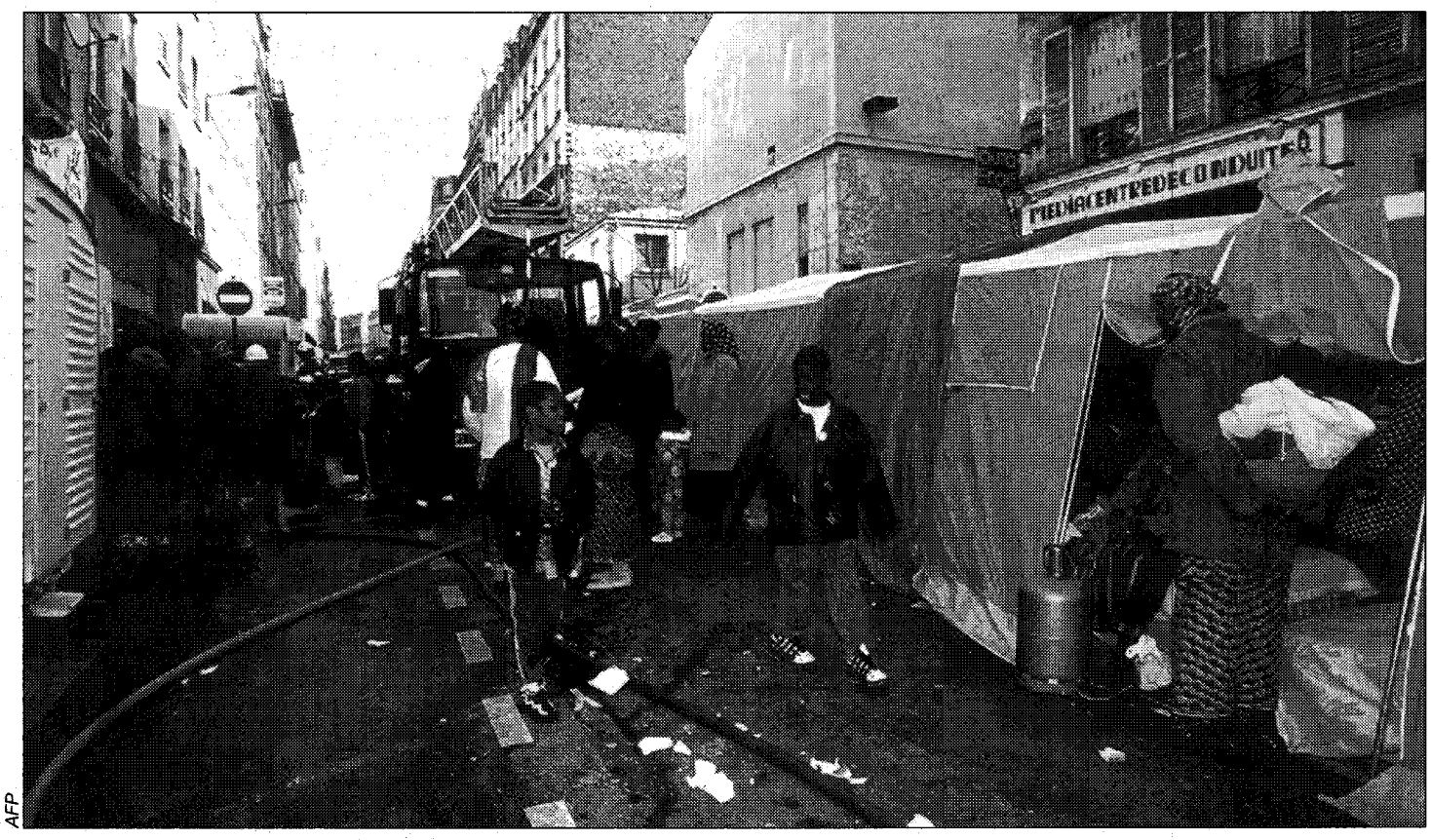

AFP

Depuis que le 30 septembre 1997, un plafond s'est écroulé sur une femme qui était dans sa cuisine, plusieurs familles avaient décidé de camper sous une tente, à l'extérieur de l'immeuble. Un autre plafond s'est écroulé quelque temps plus tard. Mais rien n'a été fait pour reloger les habitants. Les autorités prétendaient jusqu'à ce jour ne rien pouvoir faire en matière de relogement avant le mois de juin.

Ces drames dont sont victimes des personnes à qui la société n'est pas capable d'offrir un logement correct ne sont pas à mettre au compte de la fatalité mais à celui de la logique monstrueuse de ce système. Un système capable de condamner, dans une ville comme Paris, des dizaines de milliers de personnes à rester dans des taudis ou dans la rue pendant que des dizaines de milliers d'appartements et des millions de mètres carrés de bureaux sont vacants.

Henriette MAUTHEY

Réforme de l'assurance vie

ENCORE DE BELLES RENTES POUR DE RICHES ÉPARGNANTS

Début décembre, Dominique Strauss-Kahn, ministre de l'Économie, des Finances et de l'Industrie, devant une assemblée de banquiers, financiers, hauts fonctionnaires et spécialistes de la Bourse, se félicitait «du dynamisme *du marché des actions*». Il précisait : «*En termes de transactions, la progression est (...) spectaculaire, puisqu'on est passé d'un montant quotidien moyen de 5 milliards en 1995 à plus de 10 milliards en 1997. Dès août 1997, le volume total des transactions avait dépassé celui atteint en décembre 1996 sur l'ensemble de l'année.*»

Tout va donc pour le mieux dans le monde de la Bourse et le ministre socialiste a bien l'intention de faire en sorte que cela continue. Devant la même assemblée, il affirmait sa «*volonté de développer les investissements en actions*», en «*favorisant l'épargne longue et les actions, en particulier à travers le nouveau dispositif fiscal de l'assurance vie*», dispositif qui entre en vigueur le 1^er^ janvier 1998.

Les contrats d'assurance vie représentent depuis longtemps une façon très efficace de mettre à gauche, pendant au moins huit ans, des capitaux importants, qui rapportent régulièrement des intérêts et qui, de plus, échappaient jusqu'à présent au fisc. Il est par exemple de notoriété publique que certaines grosses fortunes se transforment en bonne partie en contrats d'assurance vie afin d'échapper totalement au paiement des droits de succession.

Evidemment, la seule évocation par le gouvernement d'une réforme possible de ce fonctionnement si juteux ne pouvait que déclencher une levée de boucliers du côté des riches épargnants. D'où les multiples modifications que le projet initial du gouvernement, pourtant pas bien méchant, a subies. Ce projet visait entre autres choses à imposer à 7,5% les retraits annuels effectués sur les capitaux placés en assurance vie, après la période de blocage de huit ans. Sauf que l'impôt envisagé ne concernerait même pas tous les capitaux retirés. Le fisc ne frapperait que la partie du retrait annuel supérieure à 30000F pour une personne seule ou à 60000F pour un couple. Enfin, toujours pour les retraits, la nouvelle taxation aurait concerné l'ensemble de l'épargne, capital et intérêts, au lieu de la seule taxation des intérêts, pratiquée jusqu'alors. Horreur, s'écriaient banquiers, assureurs et autres gestionnaires de patrimoine des riches, on allait taxer le capital !

Du coup, le ministre reculait devant sa propre audace. Deux semaines après sa présentation, la partie du projet visant à tout taxer (intérêts et capital) en cas de retrait était abandonnée. Début décembre, le gouvernement proposait que la nouvelle taxe de 7,5% ne concerne pas les contrats d'assurance vie investis à 50% en actions dont une partie dans des titres «à risque» (dont la valeur fluctue avec les cours de la Bourse) pour favoriser l'afflux de capitaux vers la Bourse. Ce qui serait – c'est certain – hautement utile aux spéculateurs en Bourse, mais certainement pas à la population, et en particulier à l'emploi.

Cette dernière mouture de la réforme de l'assurance vie a finalement été adoptée par l'Assemblée nationale, le 19 décembre, ainsi que les plafonds d'exonération de la taxe de 7,5% de 30 000 ou 60 000 F. Et comme petit cadeau de fin d'année, les députés ont voté l'exonération complète d'impôt sur le revenu pour les versements effectués entre le 26 septembre 1997 et le 31 décembre 1997 s'ils n'excèdent pas... 200 000F par souscripteur.

Pendant que la misère s'étend d'un côté, de l'autre il y a de l'argent en veux-tu en voilà, comme entre autres choses ces sommes considérables placées ainsi par les riches sur les contrats d'assurance vie, sans payer un centime au fisc. Chaque année, ces sommes n'ont cessé de grossir alors que la situation de millions de travailleurs, de chômeurs, de retraités devenait plus difficile. Ainsi, de 27,3 milliards de francs en 1987, les sommes embusquées dans des contrats d'assurance vie sont passées à 71,1 milliards en 1992, 84 milliards en 1993, 97,5 milliards en 1994, 119,4 milliards en 1995 et 132,3 milliards en 1996. L'année 1997 a été encore meilleure. Au total, à l'heure actuelle, le ministère estime qu'il y aurait un cumul d'environ 2 500 milliards de francs de capitaux placés en assurance vie et il espère, avec la réforme votée, qu'environ 10%, soit 250 milliards, iront jouer en Bourse pour stimuler... les cours !

Quant à l'année 1998, elle a toutes les chances d'être encore très juteuse pour toutes les fortunes privées, cajolées par le fisc et l'État... à moins que les pauvres n'y mettent bon ordre.

Lucienne PLAIN

Mexique

CHIAPAS : LE POUVOIR COMPLICE DES MASSACREURS

Le 22 décembre, 45 villageois, vingt et une femmes, neuf hommes, quatorze enfants et un bébé, ont été massacrés à Actéal, un village du Chiapas au Mexique, par un commando masqué. Les victimes étaient des Indiens sympathisants de l'EZLN, l'armée zapatiste de libération nationale. Cette tuerie n'a pas pour l'instant été revendiquée.

AFP

L'enterrement des victimes du massacre.

Le président mexicain, Zedillo, chef du Parti Révolutionnaire Institutionnel (PRI), au pouvoir depuis des décennies, rejette toute responsabilité dans ce massacre, sur un hypothétique règlement de comptes entre Indiens puisque tueurs et victimes appartiennent au même groupe indigène et proviennent des mêmes villages.

Mais l'opposition accuse une des organisations paramilitaires liées au PRI et aux propriétaires terriens. Elle accuse le gouverneur PRI du Chiapas, d'avoir volontairement laissé se dérouler le bain de sang. Ce qui accrédite une telle version, c'est que la police locale, pourtant prévenue dès le début, n'est intervenue qu'au bout de plusieurs heures. La Croix-Rouge n'a été autorisée à pénétrer sur les lieux du crime que le lendemain. Et, parmi les tueurs désignés par les villageois et arrêtés, plusieurs ont avoué depuis leur appartenance au PRI.

Prémédité ou non par le pouvoir, il ne fait guère de doute que les responsables locaux du PRI et de l'État ont été complices. Mais ce massacre est de toute façon la conséquence de la stratégie du gouvernement au Chiapas.

Depuis la rupture des négociations avec la guérilla zapatiste en août 1996, le gouvernement a favorisé et financé le développement des groupes paramilitaires. Ainsi d'après le journal espagnol *El Pais*, citant la presse locale, le gouvernement mexicain a financé une de ces milices, « Paix et Justice », qui contrôle le nord de l'État du Chiapas, de près de 3,5 millions de francs, officiellement pour aider la production agricole…

Montés sur le modèle des « escadrons de la mort », tristement célèbres dans toute l'Amérique centrale et du Sud, ils en ont les méthodes : enlèvements, menaces, maisons et cultures incendiées, assassinats. Ils recrutent sans mal des mercenaires parmi les pauvres, paysans sans terre, en échange d'une arme, d'un uniforme et d'une solde.

Bilan : rien que ces derniers mois, des centaines de morts, des villages entiers ont été incendiés, des milliers de personnes ont été déplacées.

L'affrontement ne se réduit pas à l'aspect militaire. Derrière cette stratégie de terreur et de déplacement, il y a aussi l'intérêt des grands éleveurs qui en profitent pour agrandir leurs domaines.

Alors ce nouveau massacre, loin d'être fortuit, est bien un épisode sanglant de plus dans la sale guerre que mènent le gouvernement et les riches mexicains aux paysans pauvres du Chiapas.

Christian BERNAC

États-Unis

CHAMPAGNE À WALL STREET, AFFLUENCE AUX SOUPES POPULAIRES

L'association des maires américains publie, chaque année depuis 1985, une enquête sur la situation sociale dans 29 grandes villes du pays. Ses résultats pour 1997 sont édifiants.

Cette année l'enquête constate que l'augmentation du nombre des sans-abri dans 29 grandes villes n'a été « que » de 3 %. L'association des maires pourrait presque s'en féliciter en comparant avec d'autres domaines où la situation s'est bien plus aggravée.

Pour ce qui est des demandes d'aide alimentaire, elle fait état d'une augmentation qui est la plus forte depuis cinq ans, mais aussi du fait que, dans près d'un cas sur cinq, ces demandes n'ont pu être satisfaites, les organisations qui se chargent de cette distribution manquant de moyens financiers. Cette brusque hausse du nombre de gens qui doivent attendre de la charité publique de pouvoir manger, et de ceux qui ne peuvent même plus compter sur elle, survient après une réforme du régime d'aide sociale fédérale («welfare») censée améliorer le sort des plus démunis.

Dans les faits, elle a eu pour résultats, par exemple, qu'environ un million d'immigrés, pourtant légaux, se sont vu supprimer les tickets d'alimentation gratuite fournis avant 1996 par le « welfare ».

A New York, la situation devient dramatique. Selon des associations caritatives, chaque mois, 73 000 familles ou personnes seules sont renvoyées des soupes populaires parce qu'on n'a pas les moyens de les nourrir. Le maire de New York parle d'une « *situation intolérable* (…) *dans une ville où les gens ont de nouveau faim* ». La municipalité a dû dégager 26 millions de dollars (environ 150 millions de francs) de rallonge budgétaire pour maintenir les tickets d'alimentation gratuite, supprimés par l'État fédéral, à 67 000 immigrés, enfants, retraités, malades ou invalides.

Et parmi tous ceux qui espèrent se nourrir dans les soupes populaires, il n'y a pas que des exclus ou des personnes particulièrement vulnérables, ce qui serait déjà choquant dans le pays le plus riche au monde. Dans les grandes villes, quatre personnes sur dix qui demandent une aide alimentaire ont un emploi. Mais leur salaire ne leur permet même pas de s'alimenter normalement.

On a vu à la télévision française, ces jours derniers, des reportages sur des familles entières de travailleurs, gamins compris, qui faisaient la queue à New York dans l'attente d'un repas gratuit. Pour la Saint-Sylvestre, la même télévision va, comme à son habitude, montrer la Bourse de Wall Street sabler le champagne et faire la fête, car, dit-on, 1997 est une très bonne année. On nous dit que l'économie américaine ne s'est jamais aussi bien portée depuis des dizaines d'années et que le chômage diminue. On a sans doute oublié de l'expliquer aux habitués des soupes populaires américaines…

P.L.

au sommaire de LUTTE DE CLASSE n°31

• **Grande-Bretagne : Les travaillistes, les dirigeants syndicaux et l'offensive patronale contre les salaires**

Textes de la conférence nationale de Lutte Ouvrière

• **Les États-Unis, l'Europe et la guerre économique mondiale**
• **Les relations entre l'impérialisme français et sa zone d'influence africaine**
• **Proche-Orient**
• **La situation intérieure**
• **Pour une politique de front uni sur un programme de mesures d'urgence et un plan de combat pour les travailleurs**

Prix : 10 F

LA MISÈRE DU MONDE SUR LES CÔTES CALABRAISES

Italie

L'Ararat échoué avec ses centaines d'immigrants

AFP

Ils étaient 825 à échouer sur les côtes calabraises, dans la nuit du 26 au 27 décembre, à bord du navire turc *Ararat* ; 825 hommes, femmes et enfants fuyant pour la plupart le Kurdistan, voyageant depuis plusieurs jours entassés dans les cales de ce rafiot rouillé affrété pour cet unique voyage par des trafiquants.

Chacun des passagers aurait payé pour ce trajet 3 500 dollars par personne, plus de 20 000 F, ce qui laisse un confortable bénéfice aux organisateurs, même s'ils abandonnent le bateau. De fait l'équipage a disparu dans la nature après avoir échoué le bateau sur une plage, ce qui semble confirmer l'hypothèse de complicités, en fait d'une collaboration entre les mafias turque et calabraise pour l'organisation du trafic.

Depuis le début de l'année, c'est régulièrement que de tels « boat people » en provenance du Kurdistan turc ou irakien – mais aussi d'Albanie – échouent sur les côtes du Sud de l'Italie : les Kurdes, à eux seuls, ont été plus de trois mille cette année. Mais s'il est probable en effet que les mafias italienne, turque et albanaise s'enrichissent en organisant ce trafic, elles ne peuvent le faire que parce qu'elles trouvent une situation qui le permet.

La misère en Turquie et en Irak, la situation dramatique des populations kurdes subissant la sale guerre menée par le régime turc au Kurdistan, les frontières que les dirigeants des pays européens voudraient fermer hermétiquement à toute émigration, qu'elle soit économique ou qu'il s'agisse de populations en détresse fuyant la guerre et les destructions, il y a là tous les éléments pour un exode d'autant plus dramatique qu'il se fait dans des conditions inhumaines et sous le contrôle de trafiquants sans scrupule. Mais les gouvernants, turcs et occidentaux, en sont encore bien plus responsables que les trafiquants en question.

Le régime turc ne pourrait pas mener sa guerre au Kurdistan s'il ne disposait pour cela de la complicité des dirigeants européens. Aucun de ceux-ci ne veut vraiment se fâcher avec ce régime, trop précieux sur le plan des affaires comme pour l'ordre qu'il fait régner sur son territoire et à ses frontières avec une région à la fois instable et déterminante : le Proche-Orient.

Quant à accueillir sur son sol quelques dizaines de milliers de réfugiés fuyant la guerre, serait-ce vraiment un problème pour l'Union européenne, qui groupe quelques-uns des pays les plus riches de la planète ? Au lieu de cela, la question de l'immigration est devenue un sujet de surenchère dans la plupart des pays européens, à qui se montrera le plus efficace pour la réprimer. En Italie, le gouvernement dit de gauche met les bouchées doubles pour renforcer la législation anti-immigration et pour multiplier les contrôles côtiers. Il a passé un accord avec le gouvernement de Tirana pour renvoyer chez eux les réfugiés albanais, en attendant peut-être de trouver un tel accord avec le gouvernement turc pour renvoyer les réfugiés kurdes. Quant à la collaboration entre gouvernements européens, elle se développe surtout pour ce qui est des contrôles policiers, notamment entre les polices française et italienne à Vintimille et aux autres passages entre les deux pays.

Mais l'échouage même de *l'Ararat* et de ses 825 passagers est là pour montrer que l'Europe aura beau se cuirasser de contrôles sur ses côtes et à ses frontières, elle ne pourra éviter d'être touchée par la misère du reste du monde ; un retour des choses au fond bien logique car ses dirigeants, ses capitalistes et leur système mondial d'exploitation portent une part écrasante de responsabilité dans cette misère et cette oppression.

André FRYS

Peine de mort

ON N'EST PAS SORTI DU MOYEN ÂGE !

Parmi les records mis en vedette en cette fin d'année, il en est un particulièrement barbare et odieux partagé par bien des pays : la peine capitale. La Chine en détient le record du monde avec 4 316 exécutions en 1996. L'Iran a exécuté 110 condamnés à mort la même année. L'Arabie Saoudite, la Russie ou encore l'Ukraine pratiquent encore largement la peine de mort (618 exécutions entre 1991 et 1996). Les États-Unis ne sont pas en reste puisque 74 condamnés ont été exécutés en 1997 contre 45 en 1996. Ce qui fait des États-Unis le premier pays prétendu « démocratique » a avoir recours à la peine capitale…

Depuis 1976, date à laquelle la Cour suprême a déclaré constitutionnelle la peine de mort (après l'avoir déclarée illégale quatre ans plus tôt), le nombre des exécutions n'a cessé de croître : il a doublé en cinq ans, triplé en dix ! Ainsi supprime-t-on des vies le plus légalement du monde dans la plupart des États américains par injection (32 États), électrocution (11 États), gaz, peloton d'exécution ou encore pendaison dans quelques autres. Seuls, une poignée d'entre eux comme le Wisconsin, le Michigan, le Massachusetts se refusent encore à l'appliquer. Avec 47 exécutions en 1997 (139 depuis 1976), le Texas en détient le record absolu. Aujourd'hui, aux États-Unis 3 269 prisonniers attendent d'être exécutés dans les « couloirs de la mort », dont certains depuis plus de dix ans.

La peine de mort a surtout pour but de rassurer la frange la plus réactionnaire de l'électorat américain. Chaque exécution est fortement médiatisée et précédée d'une campagne de manipulation contre la violence.

Aujourd'hui, la « machine à exécuter » américaine qui « s'emballe » pour des raisons politiciennes fait froid dans le dos. Mais là où l'horreur le dispute à l'ignominie, c'est lorsque l'on sait par d'autres sources que, depuis 1976, 72 personnes qui avaient été condamnées à mort ont été innocentées par la suite et que 20 % des condamnés à mort le sont pour des crimes qu'ils n'ont pas commis.

Alors aux États-Unis comme dans les autres pays qui le pratiquent encore, il est grand temps de mettre fin à ce meurtre barbare qui perpétue le Moyen Âge au XX^e^ siècle.

René CYRILLE

La crise en Corée

UNE AUBAINE POUR LES TRUSTS DES PAYS RICHES

Cochon/Gamma

L'annonce par le FMI du versement anticipé, début janvier, de 10 premiers milliards de dollars au gouvernement sud-coréen a modéré pour un temps – mais jusqu'à quand ? – la chute de la monnaie de ce pays. Le reste des 57 milliards prévus suivront dans quelques mois. Cette mesure d'urgence était destinée à permettre au système financier et à l'État sud-coréen de faire face aux dettes qui viennent à échéance avant la fin de l'année.

Le gouvernement sud-coréen avait en effet annoncé que ses réserves immédiatement mobilisables étaient tombées à 8,7 milliards de dollars, alors que l'ensemble de la dette extérieure se montait à 25 fois plus, à 200 milliards, soit le double de ce que déclaraient jusqu'alors les porte-parole gouvernementaux. Ne rien faire, c'était donc la faillite pure et simple à brève échéance.

Pendant des années, l'essor des trusts coréens s'est bâti sur un endettement à court terme, sans cesse reconduit. Cela a fait la fortune d'hommes d'affaires coréens, mais aussi celle des banques américaines, européennes ou japonaises qui leur prêtaient. En ont également profité les groupes qui commerçaient avec la Corée, par exemple en France ceux qui y vendaient Airbus, TGV et autres babioles de « notre industrie française ». Au début de l'année 1997, lorsque les premiers craquements se sont fait entendre dans le système, l'argent est devenu de plus en plus difficile à trouver pour renouveler les crédits. L'État coréen a pu, pendant près d'un an, colmater les brèches en venant au secours de ses capitalistes, mais cela n'a eu qu'un temps et avec la crise financière partie de la Thaïlande, c'est cet État lui même qui en quelques mois s'est retrouvé au bord de la cessation de paiement.

Aujourd'hui, le FMI vient donc au secours de l'État coréen comme celui-ci est venu au secours de ses propres trusts. Il le fait en mobilisant des ressources financières considérables, comme l'impérialisme sait le faire quand ses intérêts sont menacés, afin d'éviter que la catastrophe pour le système économique et financier prenne une ampleur incontrôlable. Preuve, soit dit en passant, que les moyens existent dans ces pays riches, riches de l'exploitation de la planète entière.

Les sommes débloquées pour la Corée peuvent faire rêver tous ceux qui sur la planète sont condamnés à vivre dans une misère sans nom. 10 milliards alors que l'aide annuelle à un pays comme le Bangladesh est à peine de 1,7 milliard de dollars par an – à supposer, ce qui est douteux, que cette aide parvienne à la population ! Mais il est vrai qu'il ne s'agit pas là d'empêcher des enfants de mourir de faim, mais d'éviter une contagion qui pourrait déstabiliser le système financier mondial tout entier, et donc menacer les profits des grands trusts internationaux. C'est au secours des riches, ceux de Corée et d'ailleurs, que vient le FMI. Car pour les ouvriers coréens, qui n'avaient que bien faiblement profité de la richesse de leurs trusts, le nouveau président Kim Dae Jung a déjà reçu leurs syndicats pour les prévenir que les milliards du FMI se traduiraient par des fermetures d'entreprises et des dizaines de milliers de suppressions d'emplois.

Mais il serait naïf de croire que cette aide des grandes puissances impérialistes, par FMI interposé, serait désintéressée. Tout d'abord l'argent ainsi distribué ira, non pas au peuple coréen, mais aux trusts, et en bonne partie aux trusts des pays industrialisés, en paiement de factures en cours. Mais ça n'est pas tout. Parmi les conditions mises par le FMI, il y a l'ouverture de la Corée du Sud à la main mise des capitaux étrangers. Ainsi les restrictions opposées aux établissements financiers étrangers pour mener leurs activités en Corée seront levées d'ici fin mars, ainsi que de larges facilités d'investissements pour les trusts des « grandes puissances » dans les sociétés coréennes.

A peine ces mesures annoncées, la curée a commencée. Les sociétés pharmaceutiques et les sociétés de grandes distributions suscitent les convoitises. L'américain General Motors et l'équipementier allemand Bosch se déclarent intéressés par le premier équipementier sud-coréen. Et ça n'est qu'une partie du tableau de chasse que dresse le journal économique *Les Échos*. Pendant la crise – grâce à la crise – les grosses affaires continuent.

Mais quelques lignes plus loin le même journal écrit : « *Si la Corée du Sud retrouve un peu ses esprits, l'Indonésie semble replonger dans la tourmente.* » Tels sont le libéralisme économique et le marché capitaliste dans ses œuvres.

Daniel MESCLA

Leur Société

ATTENTION : POLICE SECRÈTE

À l'occasion de la récente affaire de ce policier qui a abattu un jeune homme de 24 ans, le 18 décembre dernier, dans un commissariat du 9e arrondissement de Lyon, on en apprend de belles sur la manière dont les policiers sont jugés et sanctionnés par les organismes disciplinaires qui sont chargés de la police dans la police.

Avant d'être, cette fois-ci, mis en examen pour homicide volontaire, ce policier avait déjà été traduit deux fois devant un conseil de discipline, notamment pour fabrication de fausses cartes de police.

Le conseil de discipline de la police est composé de représentants syndicaux et de membres de l'administration de la police. Chaque corps – gradés, officiers, commissaires – a sa propre instance disciplinaire. Le conseil de discipline propose selon les cas une sanction administrative et c'est le ministère de l'Intérieur qui tranche en dernier lieu, en suivant huit fois sur dix l'avis du conseil de discipline.

Un policier indélicat est jugé par ses pairs, mais les délibérations sont tenues secrètes ! On lave son linge sale en famille, à l'abri du regard des citoyens qui sont quelquefois leurs victimes.

La police forme donc, tout comme l'armée, un corps isolé de la population, obéissant à ses propres règles.

Les autres catégories de fonctionnaires connaissent eux aussi des conseils de discipline internes à leur ministère en cas d'irrégularités, mais la police, qui en principe existe pour faire appliquer les lois aux autres, devrait plus encore que tout autre corps, pouvoir être contrôlée par la population.

La transparence, ce ne serait pas du luxe et cela ferait moins de bavures.

Claire LACOMBE

Dans les entreprises

DDE Isère

EN CAS DE NEIGE ÇA N'AVANCE PAS, ÇA RECULE

On se souvient des importantes chutes de neige de l'an dernier, au mois de janvier, qui avaient paralysé la circulation dans la vallée du Rhône et bloqué de nombreux automobilistes. Cette situation catastrophique avait été provoquée, entre autres, par la fermeture d'une partie de l'autoroute A7. Suite à cette pagaille, le ministre de l'Équipement d'alors, Bernard Pons, avait déclaré, promis, juré, qu'on ne l'y reprendrait plus. D'après lui, tout cela avait été le résultat d'une mauvaise organisation des services publics des régions concernées.

Pas moins de cinq groupes de travail furent donc mis en place sous l'autorité du préfet de région et d'un ingénieur général des Ponts et Chaussées désigné par le ministre. Mission programmée : analyser les faits, formuler des propositions et recommandations afin de renforcer l'efficacité du service public.

Après plusieurs mois de réflexion, ces stratèges finirent par pondre un «plan neige» qui fut dévoilé en ce début d'hiver. En cas de chute importante de neige, l'autoroute A7 serait fermée (rentabilité oblige, le déneigement coûte trop cher). Les deux nationales RN7 et RN86, devenant vite saturées et impraticables, seraient elles aussi fermées, d'autant que les moyens en agents et en matériels manquent dans les services de l'Équipement. Seules les voies qui conduisent aux sites d'hébergement pour les automobilistes seraient déneigés ! La finalité du «plan neige» était donc de recenser les centres d'accueil... C'est ce qui s'appelle justifier et gérer la pénurie et le manque de moyens !

Il y aurait pourtant d'autres solutions dans de pareilles circonstances, assez fréquentes tout de même dans la région, pour permettre l'écoulement du trafic. En cas de chutes de neige importantes, il suffirait d'imposer à la société concessionnaire de l'autoroute d'entretenir son réseau. Côté service public, il faudrait embaucher des agents à l'Équipement en nombre suffisant et acheter le matériel nécessaire.

Mais attendre cela d'un Bernard Pons (auparavant) ou d'un Jean-Claude Gayssot, nouveau ministre de l'Équipement, chargé d'appliquer le plan neige et qui vient de décider de supprimer 1 000 postes en 1998 à l'Équipement, c'est attendre le père Noël quand il neige !

Correspondant LO

Cinq marins disparus

LA MER N'EST PAS SEULE RESPONSABLE

Le 24 décembre, les cinq marins d'un chalutier de Camaret disparaissaient dans la tempête au large du pays de Galles. Malgré le mauvais temps, ils étaient partis afin de profiter de la période des fêtes pour vendre mieux leur pêche et se faire une meilleure paye. Quitte à prendre des risques, tous les risques, y compris ceux liés à une zone poissonneuse mais particulièrement dangereuse par la soudaineté des changements météorologiques, quitte à affronter la tempête.

«*Ils sortaient quinze jours, puis revenaient au port trois ou quatre jours pour vendre le poisson et réparer le bateau.* (...) *Bien sûr, ça ne rapportait pas tellement, ça dépendait des marées*» racontait à un journaliste la femme d'un disparu. Des conditions de travail très dures, le danger omniprésent, le salaire aléatoire, tel est le lot des marins-pêcheurs et de leurs familles.

Alors, ce naufrage, ces morts, est-ce la faute aux conditions météorologiques ? Sans doute. Mais la principale responsabilité reste à chercher du côté de l'organisation de l'économie capitaliste. C'est elle qui fait que pour vivre à peu près décemment, à l'aube de l'an 2000, des marins-pêcheurs doivent augmenter sans cesse le nombre d'heures passées en mer et augmenter avec elles les risques encourus... quitte à y perdre la vie.

C'est injuste et révoltant, c'est aussi cela qu'il faut changer.

Hôpital de Montargis (Loiret)

La pression monte à la lingerie POUR L'EMBAUCHE DES CONTRACTUELS

Après une semaine de débrayages d'une heure par jour démarrés le lundi 22 décembre, sept agents contractuels de la lingerie étaient convoqués ce lundi 29 décembre pour signer leur premier contrat d'embauche. Ce sont les premiers effets de leur mobilisation.

À la lingerie, il y avait douze agents en CDD sur 19 (60% de l'effectif) dont certains totalisent jusqu'à 38 mois de contrat sans interruption, renouvelés par période de six, deux, voire un mois. Le volume de travail est tel – trois tonnes et demie de linge traités chaque jour – que les heures supplémentaires s'accumulent, les temps de pause sont écourtés à tel point que, parfois, certains ne peuvent pas prendre leur repas.

Depuis plusieurs semaines la colère grondait. Le directeur de l'hôpital et son chef du personnel (le directeur des ressources humaines !) ont dû venir trois fois s'expliquer devant tout le personnel de la lingerie.

Les agents revendiquaient l'embauche de tous les contractuels et cinq postes supplémentaires pour faire face à la surcharge de travail.

La direction s'est alors engagée à embaucher sept des contractuels présents dans l'hôpital avant la date du 14 mai 1996. Elle ne faisait qu'appliquer la loi sur la résorption du travail précaire qu'elle ignorait jusqu'à présent. La mesure s'est bien sûr appliquée aux cinquante contractuels de l'hôpital qui sont dans ce cas. La direction s'est en outre engagée à créer trois postes supplémentaires à la lingerie. Les agents ont décidé un débrayage d'une heure par jour à partir du 22 décembre pour contraindre la direction à tenir ses engagements.

Pour les contractuels entrés dans l'établissement après le 14 mai 1996, il n'y a pour le moment aucune garantie. Leurs camarades demandent qu'ils soient embauchés en CDI et que leur embauche ne soit pas soumise à un concours, comme l'a proposé la direction, mais à un examen interne.

Moins d'une semaine après le début des débrayages, les sept agents de la lingerie ont été invités à passer au service du personnel pour signer leur contrat d'embauche. Tous les travailleurs de la lingerie étaient présents devant le bureau du personnel pendant que leurs camarades signaient leur contrat.

C'est leur solidarité face à la direction qui leur a fait obtenir ces embauches.

C'est sur elle qu'ils comptent encore pour imposer la création des trois postes promis par la direction et pour obtenir l'embauche de tous les contractuels (il en reste quatre à la lingerie et quarante huit sur tout l'hôpital) qui sont à ce jour en CDD.

Et ils ont décidé pour cela de maintenir la pression en continuant à débrayer chaque jour et en s'adressant au reste du personnel de l'hôpital.

Correspondant LO

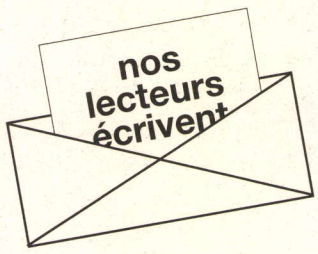

RI-POSTE

À la poste centrale de Reims-Boulingrin, la direction avait préparé un plan qui consistait à supprimer six postes, trois au tri boîtes postales et trois autres guichets. Elle cherche encore une fois à faire des économies de personnel sur le dos des salariés comme sur celui du public qui devra attendre plus longtemps aux guichets. Pourtant cela n'empêchait pas la direction de demander en même temps que les files d'attente soient moins longues.

À ce plan de suppressions d'emplois était associée une modification d'horaires avec la mise en place « d'horaires atypiques » selon son expression. Ce changement concernait les services où les postes étaient supprimés et le service de nuit. Pour tous, cela signifiait une dégradation des conditions de travail et des conditions de vie. Pour faire passer son projet, la direction pouvait compter sur le soutien du médecin de la Poste qui déclarait : « *Ce n'est pas préjudiciable à la santé.* »

Les travailleurs des services concernés par les suppressions de postes ont réagi par une grève le lundi 13 décembre suivie quasiment à 100%. Mais la direction refusait de négocier sur les suppressions d'emplois. Le mardi 14, le conflit se durcissait et nous décidions de mettre en place un blocage total de la poste avec un piquet de grève. Les facteurs qui ne pouvaient plus faire leur tournée approuvaient notre action.

Vue la détermination qui s'exprimait dans la grève, la direction a en fin de compte retiré complètement son projet dans la matinée. Chacun était satisfait d'avoir fait reculer la direction.

B. L. (Reims)

DE L'ARGENT IL Y EN A

La direction a annoncé que le bénéfice net d'Aluminium Dunkerque serait de l'ordre de 220 à 260 millions de francs.

Cela représente près de 350 000 F de bénéfice par salarié d'AD, intérimaires et extérieurs compris.

Tout cet argent ira dans les poches des gros actionnaires, banquiers et capitalistes de tout poil. Comme quoi, de l'argent, il y en a pour augmenter nos salaires, embaucher les intérimaires et réduire le temps de travail sans perte de salaire... Quant aux riches, ils ne seraient même pas sur la paille !

Extrait du bulletin Lutte Ouvrière
Aluminium Dunkerque

TRAVAIL À MI-TEMPS = 12 HEURES PAR JOUR

Au N3, la semaine dernière, des travailleurs ont effectué des heures supplémentaires bien au-delà des limites légales, la direction leur ayant fait faire 12 heures d'affilée, et cela à deux reprises.

Mais, pour ne pas être prise en faute, cette même hiérarchie a réparti les heures sur plusieurs jours.

Ah, les 35 heures, la direction en rêve : les 35 heures par jour évidemment !

Extrait du bulletin Lutte Ouvrière
Air-France - Orly-Nord

Amiante

LES CRIMES QUOTIDIENS DU CAPITALISME

La cour d'appel de Dijon a condamné, jeudi 18 décembre, la société Eternit, un des principaux constructeurs français de matériaux à base d'amiante, pour « faute inexcusable » dans une des cinq usines d'Eternit, l'usine de Saône-et-Loire.

Cette « faute inexcusable » coûtera à la société 75 000 francs pour les trois retraités de cette usine atteints d'asbestose, une maladie provoquée par l'inhalation de poussières d'amiante, 150 000 francs pour la femme d'un ouvrier décédé en 1982 des suites de cette même maladie et d'un mésothéliome, le cancer spécifique de l'amiante, 50 000 francs, pour chacun de ses cinq enfants, plus quelques autres dizaines de milliers de francs.

C'est bien peu pour l'assassinat en règle de ces travailleurs et en regard des énormes profits que cette société a engrangés, pendant des dizaines d'années, en faisant travailler des ouvriers dans des conditions catastrophiques. Ainsi au procès, la femme d'un ouvrier décédé put raconter comment son mari déchargeait des sacs d'amiante et qu'il le fit pendant près de 10 ans, de 1968 à 1977 !

Il y aurait encore près de 543 cas de maladies professionnelles déclarées et indemnisées, liées à l'amiante, au 30 avril 1997, sur toutes les usines Eternit, donc probablement bien plus. Les suites de l'exposition à l'amiante sont responsables de 2 000 à 3 000 décès chaque année dans le pays, et on attend 150 000 décès en France dans les années à venir.

Il y a près de 50 ans que les risques encourus, tant par ceux qui mettent en œuvre ce matériau que par ceux qui en respirent les poussières, sont connus. Alors que bien des pays avaient interdit déjà son utilisation, en France il fallut attendre 1977 pour qu'apparaissent les premières réglementations limitant son utilisation, et 1996 pour que l'interdiction pour l'essentiel de la fabrication et de l'utilisation entre en vigueur.

La société Eternit n'est pas la seule à avoir fait des bénéfices en exposant en connaissance de cause ses salariés à des risques mortels. La plupart des grandes sociétés dans tous les domaines d'activités – bâtiment, chantiers navals, constructions électriques, métallurgie, automobile, bureaux, etc – ont agi de même. L'Association Nationale des Victimes de l'Amiante, l'ANDEVA, se bat pour que ces patrons soient poursuivis pour crime d'empoisonnement.

Et l'amiante n'est d'ailleurs pas le seul scandale qui tue ; combien de mineurs sont morts de la silicose, combien d'ouvriers sont morts de maladies professionnelles sans que les patrons des entreprises concernées soient inquiétés ?

Au nom de la liberté d'entreprendre, les patrons peuvent ainsi sacrifier, pour ne pas dire assassiner, des centaines de milliers de travailleurs en toute impunité ou presque. La liste de ces crimes-là du capitalisme est bien longue.

A.R.

Aubervilliers (Seine-Saint-Denis)

NON À LA FERMETURE DU FJT !

Cela fait maintenant plus d'un mois que les résidents et les salariés du Foyer de Jeunes Travailleurs d'Aubervilliers se battent contre la décision de la municipalité « gauche plurielle » de fermer le foyer.

Au conseil municipal du 17 décembre, une délégation de résidents est revenue à la charge pour montrer que nous étions toujours mobilisés et décidés à défendre le maintien du foyer. Pour la première fois, le maire a daigné organiser un petit débat. Pendant trois quarts d'heure, plusieurs conseillers municipaux se sont exprimés. Tous ces gens ont parlé de la nécessité d'écouter les jeunes, de trouver des solutions concertées. Certains des conseillers ont même repris une partie de nos arguments, par exemple en se déclarant choqués par la logique « si ce n'est pas rentable, on ferme ». Pour finir, le maire a déclaré qu'un groupe de travail municipal allait être créé pour réfléchir au problème du logement des jeunes.

Bien sûr, nous étions contents de voir que, grâce à notre mobilisation, le maire ne pouvait plus faire passer son mauvais coup de fermeture du foyer en douce, et sans aucune discussion. Mais il est aussi évident que le fameux groupe de travail municipal n'a aucunement l'intention de trouver des solutions pour garder le foyer ouvert. D'ailleurs, la municipalité n'a pas prévu que les résidents et les salariés du foyer en soient membres : ils seront tout au plus « consultés ».

Dans une lettre, que tous les résidents ont trouvée dans leur boîte aux lettres dès le lendemain du conseil, la municipalité nous parle de trouver de nouvelles solutions à la question du logement, en nous expliquant notamment que le foyer n'est plus adapté aux besoins des jeunes d'aujourd'hui et que nous serions mieux dans des « *logements autonomes* » ou « *d'autres formes de logements transitoires* ».

Le foyer n'est peut-être pas l'idéal, mais il a le mérite d'exister, contrairement aux logements « *plus adaptés* » que la municipalité nous fait miroiter. Dans une ville comme Aubervilliers, où plusieurs milliers de demandes de HLM sont déposées (et combien satisfaites ?), supprimer la forme de logement social collectif que le foyer représente, c'est choisir d'ignorer la réalité sociale dans laquelle les travailleurs, jeunes et moins jeunes, se débattent.

Il y a de moins en moins de foyers de jeunes travailleurs en région parisienne, alors que les conditions de travail sont toujours plus précaires, la plupart des jeunes ne trouvant pas de situation stable et ne bénéficiant donc pas de revenus suffisants pour pouvoir payer, en plus d'un loyer, des charges, des impôts locaux et des cautions, sans parler de meubles ou d'équipement ménager de base. Le foyer permet au moins cela, même si ce n'est pas particulièrement bon marché.

En réalité, la municipalité ne veut pas entendre parler de maintien du foyer parce qu'elle tient à récupérer le bâtiment pour engager 35 millions de francs dans la construction de bureaux municipaux à la place des chambres. Cela ferait sans doute plaisir aux bureaux d'études, aux patrons du bâtiment qui se partageraient alors le magot... Mais cela signifierait, pour cette municipalité de « gauche », tourner le dos aux intérêts de la population, en supprimant un foyer dans une période où il faudrait au contraire en ouvrir d'autres.

Arc

Manifestation des résidents des foyers, il y a dix ans, contre la « droite plurielle » (RPR-UDF)...

L'incendie de la Gare du Nord à Paris

LA SNCF FAIT MARCHER LES BANLIEUSARDS

Samedi 27 décembre, en début d'après-midi, un incendie a endommagé les circuits groupés de signalisation et de communication de la Gare du Nord à Paris. Survenu à la sortie de la gare souterraine, côté banlieue, le trafic a été interrompu et le reste en grande partie essentiellement sur les lignes desservant la banlieue. Le retour à la normale n'est prévu que pour le vendredi 2 janvier.

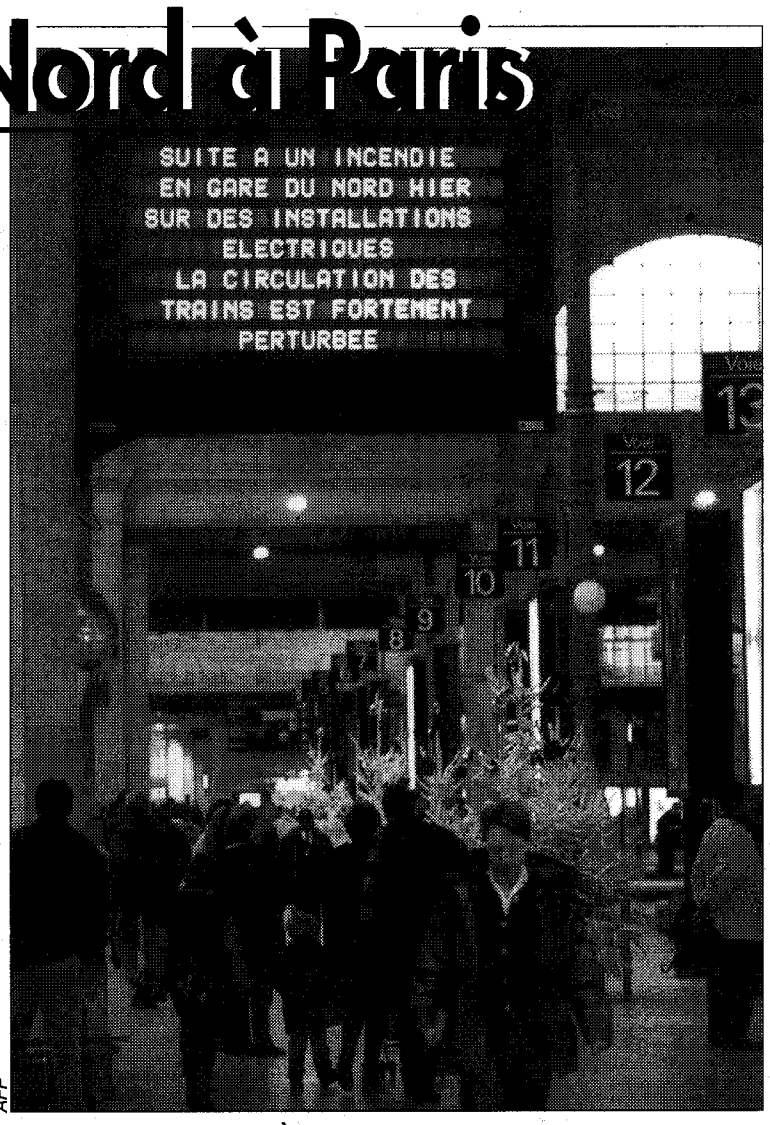

AFP

Les TGV pour Londres, Bruxelles ou Amsterdam ont été peu affectés. Par contre, certaines grandes lignes ont été fortement perturbées tandis que les services banlieue ont, eux, été quasiment paralysés.

Un demi-million de voyageurs transitent chaque jour par la Gare du Nord et l'on imagine aisément la pagaille, pour ne pas dire plus, provoquée par de telles perturbations. Outre la gêne occasionnée par un trafic arrêté ou ralenti, de nombreux voyageurs se sont plaints d'un manque d'informations concernant en particulier le RER. La SNCF est coutumière du fait. Dès qu'un incident se produit, c'est aux usagers de se débrouiller pour savoir ce qu'il en sera de leur train ou des transports de remplacement, le manque criant de personnel ne pouvant être remplacé par quelques panneaux lumineux ou des haut-parleurs donnant des renseignements fort succincts.

Cet incendie n'est pas le premier qui affecte le trafic de la Gare du Nord. En novembre dernier, un départ de feu, qui s'était produit dans le chantier de construction de la future ligne E du RER, avait semé un début de panique.

Cette fois, des responsables de la SNCF interrogés ont expliqué qu'«*une cinquantaine de câbles d'alimentation électrique et des conduites de signalisation ferroviaire ont été sectionnés. Ce qui a alors provoqué le blocage complet de la gare, car ces signalisations commandent les aiguillages et les panneaux que doivent respecter les trains. Sans ces équipements, on ne peut pas faire bouger un convoi en toute sécurité*».

Répondant à une question qui demandait comment éviter au trafic de subir les contrecoups d'un incendie, le directeur régional de Paris-Nord s'est contenté de dire qu'en ce domaine la prévention était difficile, tout en reconnaissant par ailleurs qu'il faudra bien «*un jour séparer les câbles qui alimentent nos installations pour éviter leur concentration en un même site*». Et puis, ne serait-il pas possible de doubler les câblage électriques, comme cela se fait sur certaines longues distances? C'est «difficile» disent les responsables de la SNCF, tout en se gardant bien de dire que c'est impossible.

Décrivant les travaux nécessaires pour la remise en service, le directeur régional a expliqué qu'il s'agissait «*de poser quelques mètres de câbles là où il y a eu dommages*». Une semaine pour de tels travaux, cela semble beaucoup, et l'on peut se demander si les réparations n'auraient pas été plus rapides dans le cas où les TGV auraient été paralysés... tandis que, pour la banlieue, on prend son temps.

La Gare du Nord est aujourd'hui une des trois premières gares parisiennes. Son trafic s'est considérablement accru ces dernières années avec la mise en place des RER et des TGV. Il augmentera encore avec les lignes à grande vitesse desservant l'Allemagne du nord. Mais visiblement, dans le domaine de la signalisation électrique en tout cas, beaucoup reste à faire... un jour!

G. L.

Région de Rouen

LES CHEMINOTS VEULENT DES EFFECTIFS SUPPLÉMENTAIRES

A la SNCF dans la région de Rouen, le manque d'effectifs est devenu un problème crucial qui a provoqué différents mouvements dans divers services, celui des contrôleurs, celui des Agents commerciaux et celui de l'Équipement.

Lorsqu'en septembre 1996, il y a un peu plus d'un an, les contrôleurs avaient fait une grève avec occupation, la direction avait lâché 12 reconversions pour 1996 et 12 autres pour 1997. Or en mai 1997, alors que 6 de ces reconversions n'avaient pas encore été réalisées, les contrôleurs avaient obtenu, par un mouvement de grève, l'engagement de la part de la direction de 3 embauches supplémentaires, en même temps que 3 autres embauches étaient promises à la suite des mesures gouvernementales. Nous attendions donc 12 embauches ou reconversions pour le second semestre 1997. Mais la direction a tenté une entourloupe, en faisant mine de confondre ces divers engagements.

Quand nous avons réalisé que 6 embauches ou reconversions étaient en train de passer à la trappe, le vase a débordé. D'autant plus que, par manque d'effectifs justement, nous avons du mal à obtenir nos congés même dans les mois creux et que trop souvent les renforts prévus sur les trains sont supprimés.

C'est donc à 70% que nous avons fait grève le 14 décembre. Devant ce mouvement la direction a pris l'engagement de procéder à 5 mutations en 1998, d'embaucher un jeune et de mettre quelques renforts sur certains trains.

Même si tout le monde reste méfiant sur l'application de ces mesures, les contrôleurs ont l'impression d'avoir fait reculer un peu la direction.

A Rouen Rive-Droite, ce sont les agents commerciaux qui ont fait grève deux vendredis de suite pour réclamer des effectifs supplémentaires et l'embauche de contractuels au statut cheminot.

La grève a été suivie à presque 100%. Pour le moment la direction a amorcé un petit recul en promettant 2 embauches en CDD pendant 3 mois et un renfort de 3 cheminots en stage de formation.

Nous avons considéré en assemblée générale que c'était insuffisant et c'est par un vote à l'unanimité qu'a été voté le dépôt d'un préavis de grève pour le 9 janvier.

Le mécontentement se manifeste aussi dans les Établissements Équipements de la Région Normandie (entretien des voies, des bâtiments, etc.). En effet des restructurations sont prévues et l'inquiétude est grande car cette région a déjà vu la fermeture d'établissements SNCF.

Quand la direction dit que les effectifs ne seront pas modifiés, et en tout cas pas réduits, personne ne la croit. On pressent que la direction va inciter des cheminots à changer de résidence, ce qui dans la période actuelle pose encore plus de problèmes que par le passé. Depuis 1991, dans la région, c'est plus de 300 emplois qui ont disparu à l'Équipement (5000 à l'échelle nationale), alors tout le monde se demande jusqu'où cela va aller.

C'est donc à 200 cheminots environ que nous sommes venus interpeller le directeur régional début décembre. Et comme le problème n'est pas réglé, chacun sait qu'il va falloir se mobiliser à nouveau dès le début de l'année 1998.

Pour le moment les différents secteurs ont réagi séparément, obtenant parfois des petits reculs de la direction. Mais tout le monde a bien conscience que le problème des effectifs est général, dans toute la région et dans toute la SNCF, et bien des travailleurs pensent qu'il serait bon que toutes ces réactions convergent.

Correspondant LO

VERS UNE CULTURE PUB?

Tous les cheminots ont reçu, par courrier personnel à leur domicile, une publicité pour Cegetel, accompagnée d'une lettre du directeur général de l'exploitation SNCF. Celui-ci rappelle que la SNCF est en partenariat avec Cegetel dans leur filiale commune Télécom Développement. Cegetel, rappelons-le, est une nouvelle compagnie de télécommunications, filiale de la Compagnie Générale des Eaux, qui entre sur le marché à partir du 1er janvier 1998 et qui bénéficie dans le partenariat de l'accès à tout le réseau SNCF de télécommunications.

Cette pub n'offre que des avantages maigrelets, les réductions tarifaires de communications téléphoniques portant sur les communications longue distance, certainement les moins utilisées par l'immense majorité des cheminots.

Indépendamment de la question de savoir qui a payé les frais d'affranchissement, il est révélateur de voir que la SNCF fait de la pub pour une entreprise tout ce qu'il y a de privée. Est-ce une nouvelle conception du service pub... lic?

Correspondant LO

30 ans après la légalisation de la « pilule »

LA LIBERTÉ POUR LES FEMMES RESTE À GAGNER

Le 29 décembre 1967, la loi légalisant l'utilisation de la pilule contraceptive était promulguée en France. Ce fut sous la présidence de De Gaulle, et c'est avec son feu vert, que le projet de loi d'un député gaulliste, Lucien Neuwirth, fut repris à son compte par le gouvernement. Depuis 1920, la loi réprimait aussi bien l'avortement que la contraception, et toute propagande en faveur de celle-ci.

07

Depuis des années, des femmes, des médecins, qui militaient au sein du mouvement du Planning familial, réclamaient le libre choix d'avoir ou pas des enfants. Dans cette société où les rapports entre les femmes et les hommes, bien sûr au plan social, mais aussi personnel, sont tout sauf égalitaires, le droit à la libre disposition de son corps signifiait, pour les femmes, la possibilité et le droit de disposer librement d'un moyen de contraception relativement sûr. La pilule anticonceptionnelle, en 1967, était déjà en vente libre depuis dix ans en Grande-Bretagne et aux USA, et elle représentait un progrès certain.

La légalisation de la pilule en France ne fut donc un acte considéré comme « révolutionnaire » qu'à cause de l'esprit réactionnaire qui régnait au sein de la majorité de la classe politique française. De Gaulle dut imposer cette mesure à sa propre majorité. Il y avait, dans cette majorité et même au gouvernement, plus que des réticences. Jean Foyer, qui fut ministre de la Justice déclarait par exemple : « *La contraception, c'est la fornication rationalisée* ». Par ailleurs le PCF manifestait une réticence certaine devant les revendications défendues par le Planning familial, au nom d'une politique nataliste qu'il justifiait par « l'intérêt national ».

Après 1967, la lutte des femmes et de ceux qui appuyaient leurs revendications devra se poursuivre encore sept ans pour que le droit à l'avortement soit enfin reconnu en 1974 par la loi Veil.

Cependant, tant en matière de contraception qu'en ce qui concerne le droit à l'IVG, la loi du 23 juillet 1920 pèse encore. La publicité en faveur de la pilule est toujours interdite. Et il a fallu le développement dramatique du SIDA, pour qu'une loi spécifique soit promulguée en France, en décembre 1987, permettant la publicité sur les moyens de contraception... mais cette liberté de publicité a été limitée aux préservatifs masculins. Les députés de droite comme de gauche se sont refusé à faire, à ce jour, le même geste pour les préservatifs féminins, pourtant les seuls qui assurent aux femmes une certaine garantie face à des comportements masculins bien souvent peu responsables.

C'est évidemment parmi les milieux populaires que ce besoin de publicité et de large information est le plus important. D'ailleurs, les médecins qui s'occupent de ces questions ont noté que ce manque d'information sur la pilule pour les nouvelles générations et la publicité exclusive sur les préservatifs masculins s'accompagnaient, ces dernières années, d'une augmentation des avortements. C'est la conséquence d'une contraception qui repose sur les choix masculins et du coup, notent ces mêmes médecins, les avortements, ce moyen de contraception par défaut, se multiplient.

Trente ans après 1967, le droit pour les femmes d'avoir la liberté de concevoir ou non un enfant n'est pas encore pleinement acquis. Les lobbys réactionnaires et religieux pèsent pour limiter l'application des droits pourtant légalement acquis, et pas seulement avec les commandos intégristes qui organisent des opérations contre les centres d'interruption de grossesse. Mais, au sein même de l'institution hospitalière, des chefs de service, des responsables de l'administration et des responsables politiques, en jouant sur les crédits et les affectations de personnel, font obstacle à l'application de la loi. Et ce poids des lobbys réactionnaires a même fini par faire plier l'industrie pharmaceutique : la pilule mise au point par le professeur Beaulieu, qui permettait une contraception a posteriori, appelée la pilule du lendemain, a vu sa fabrication et la recherche qui l'accompagnait totalement abandonnées par la firme Roussel-Uclaf. Alors les droits des femmes, comme les droits de tous ceux qui souffrent dans cette société, nécessiteront encore bien des combats, où doivent se retrouver côte à côte femmes et hommes.

Paul SOREL

Collectes de sang dans les prisons

CONTAMINÉS POUR QUELQUES ÉCONOMIES ET BEAUCOUP D'IRRESPONSABILITÉ

La longue instruction concernant l'affaire du sang contaminé n'est toujours pas achevée et connaît un nouveau rebondissement avec la mise en examen de sept nouvelles personnes, responsables de collectes de sang sur la voie publique et surtout en milieu carcéral, un milieu plus touché qu'ailleurs par le virus du SIDA et de l'hépatite B.

Les faits ne datent pas d'hier puisqu'ils remontent aux années 1984-1985. A cette époque, le don du sang en prison était présenté comme une mesure favorisant la réinsertion des détenus. Il est pratiqué massivement ainsi que dans certaines rues « chaudes » de grandes villes alors que là, comme dans les prisons, la population qui donne son sang est plus susceptible qu'ailleurs – à cause en particulier de la toxicomanie – d'être elle-même contaminée, en particulier par le virus du SIDA.

Dans la plupart des pays, les collectes de sang dans les prisons ont été arrêtées depuis 1982. Mais en France, elles se sont poursuivies dans la plupart des prisons jusqu'en 1985, et même jusqu'en 1986 aux Beaumettes, à Marseille, et à Fleury-Mérogis dans la région parisienne, et même 1990, dans les prisons de Bastia, Fort-de-France ou Saint-Denis de la Réunion ! Les responsables aujourd'hui mis en examen sont soupçonnés d'avoir connu les risques de contamination au moment des collectes et de n'avoir pas, de plus, informé les receveurs de sang du risque d'être contaminés et de contaminer leurs proches.

Rien que pour l'année 1985, d'après *Le Monde*, un quart des lots de sang contaminé provenait du milieu carcéral ! Résultat : sur 47 pays européens, la moitié des personnes infectées par le virus du SIDA suite à une transfusion en provenance de personnes déjà infectées, l'ont été en France, soit 1686 personnes (sur 3427 cas recensés en Europe).

Des centaines de victimes auraient pu être épargnées si les autorités médicales et les responsables départementaux de centre de transfusion sanguine avaient fait preuve de plus de sérieux et de scrupules au lieu de chercher la rentabilité au prix de la vie humaine.

Car derrière cette irresponsabilité, on retrouve la tentation de faire quelques bénéfices. Les collectes de sang en prison, c'était la solution de facilité, l'assurance d'avoir du sang en quantité nécessaire.

Comment faire confiance dans ces conditions à des responsables qui méprisent les risques ?

Claire LACOMBE

Lutte Ouvrière – Directeur de publication : Michel Rodinson – Commission paritaire n° 64-995